

## 37937 - Avaler du sang en priant

---

### question

J'ai employé un cure-dent avant la prière de Zuhr puis, en pleine prière, j'ai senti une faible sécrétion de sang (à la bouche). J'ai essayé de l'avaler en vain. Au sortir de la prière, j'ai craché la salive qui se trouvait dans ma bouche et trouvé que c'était du sang.. Que faire ? Faut-il rattraper le jeûne du jour ?

### la réponse favorite

Vous auriez dû éviter d'avaler du sang et le cracher dans un mouchoir tout en priant. L'ayant avalé involontairement, votre jeûne est valide. Si vous l'aviez fait délibérément, vous devriez rattraper le jeûne du jour concerné.

Ibn Qudama (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) a dit : « **Si le sang envahit la bouche et si des aliments y parviennent depuis l'estomac et qu'on les refoule, le jeûne de l'intéressé est rompu, même si la quantité (du sang ou des aliments) est minime, puisque la bouche est assimilable au dehors. Or la rupture du jeûne est effective dès l'entrée d'un élément dans la bouche. La salive avalée est pardonnée parce qu'on ne peut l'éviter, mais tout le reste est soumis à la règle** ».

Al-Moughni, 4/356.

Allah le sait mieux.